

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 16 décembre 2024 – 17h30

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 09/12/2024

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Lionel TARDY

Absents excusés : Céline HUGUES, Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Jean-François ROUSSOT pouvoir à Boris MONNIER

Secrétaire de séance : Didier PACAUD

1. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Didier PACAUD
2. **Procès-verbal du 18 novembre 2024 approuvé.**
3. **Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations** : Aucun
4. **Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 – budget principal et budget annexe Eau : Délibération DCM2024-09-01**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget 2025, dans la limite des crédits définis dans la délibération et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2024, pour le budget principal et pour le budget annexe.

5. **Principe de mise à l'étude d'un Site Patrimonial Remarquable et demandes de subventions : Délibération DCM2024-09-02**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre à l'étude la réalisation d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour le centre historique de Rosans. Le Conseil municipal a décidé de confier à un prestataire extérieur qualifié pour cette mission le soin de réaliser l'étude préalable visant à définir le périmètre sur la base d'un diagnostic permettant d'évaluer l'intérêt historique, architectural, archéologique, artistique, paysager du territoire de la commune de Rosans, de solliciter le soutien de la DRAC et le financier de l'Etat pour la réalisation de ladite étude, de solliciter le soutien du Département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe Attractivité du territoire -Petites cités de caractères, a autorisé le Maire à engager une procédure de consultation publique en vue de retenir le prestataire extérieur auquel sera confié le soin de réaliser l'étude.

6. **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif de l'année 2023 (RPQS)**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain conseil municipal.

7. **Requalification du centre bourg – plan de financement tranche 2 – Demandes de subventions : Délibération DCM2024-09-03**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour l'opération « Requalification du centre bourg Tranche 2 - 2024 » auprès de l'Etat et « Requalification du centre bourg » Tranche1 (complément de l'aide votée 2024) et tranche 2 auprès du Département des Hautes-Alpes. Le coût total HT de la tranche 2 de l'opération est évalué à 688 229,50 €.

8. Acquisition d'un véhicule – navette du Rosanais – Demandes de subventions : Délibération DCM2024-09-04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter l'aide de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour le renouvellement de la navette afin de pouvoir disposer d'un véhicule 7 ou 9 places améliorant et pérennisant le service.

9. Résidence d'action culturelle à Rosans – année 2025 : Délibération DCM2024-09-05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à répondre à l'appel à projet mis en place par la DRAC PACA « Aide à la transmission, à l'action culturelle et territoriale, à la langue française et aux langues de France » destiné à financer des résidences d'action culturelle. Il est proposé de poursuivre en 2025 la résidence de Léo DERIVOT, photographe.

10. Hangar de Pigerolles – participation communale aux travaux : Délibération DCM2024-09-06

Le Conseil Municipal, avec 5 voix pour et 1 abstention, a autorisé le Maire à signer un avenant au bail commercial « Hangar de Pigerolles » actant une réduction de loyer de 200 € mensuel et ce pour 48 mois, à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2028, correspondant à la quote part communale sur les travaux de rénovation énergétique du bâtiment réalisés et financés par l'association Les Paysans du Coing.

11. Convention copropriété La Lidane – charges de copropriétés – nouvelle convention : Délibération DCM2024-09-07

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la nouvelle convention avec la copropriété La Lidane afin d'intégrer les modifications apportées aux articles 3 et 4.

12. Convention relative à la gestion et l'organisation du service commun pour l'instruction des déclarations et des autorisations préalables de publicité extérieure – CCSB : Délibération DCM2024-09-08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention relative à la gestion et l'organisation du service commun pour l'instruction des déclarations et des autorisations préalables de publicité extérieure avec la CCSB et la tarification unique de 153 € et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

13. Convention de service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) – CCSB : Délibération DCM2024-09-09

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention proposée par la CCSB pour la gestion et l'organisation du service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) ainsi que la nouvelle tarification et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

14. Convention de prestations de services – CCSB : Délibération DCM2024-09-10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention proposée par la CCSB pour la prestation de services « entretien des locaux de l'Espace France Services situé, Maison des Energies, 05150 Rosans » et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

15. Convention fixant les modalités de participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Rosans : Délibération DCM2024-09-11

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification de la convention fixant la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Rosans pour les enfants non-résidents sur la commune de Rosans pour l'année scolaire 2024-2025, en son article 4 – Mode de calcul des charges, et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

16. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Délibération DCM2024-09-12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adopter le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} janvier 2025.

17. Décision Modificative sur le budget général : Délibération DCM2024-09-13

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget Principal de l'exercice 2024 pour un montant de 300,00 €.

18. Décision Modificative sur le budget annexe Eau et Assainissement : Délibération DCM2024-09-14

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires et au vote de virements de crédits pour un montant de 3200,00 €, et au vote de crédits supplémentaires pour 4000,00 €, sur le budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2024.

19. Questions diverses

- Un déjeuner ou une après-midi festive pour les aînés du village sera organisé le samedi 11 janvier 2025. Les invitations seront distribuées pendant les vacances de Noël accompagnées d'un petit présent.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 20 janvier 2025 à 17h30
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 24 janvier 2025 à 18h à la salle polyvalente de la Cure
- Une offre d'achat pour les 4 appartements au Grand Pré a été reçue en Mairie après l'envoi de la convocation au conseil, elle sera présentée au prochain conseil municipal de janvier 2025.

La séance publique est levée à 19h30.

Vu le présent compte-rendu,

Le 17 décembre 2024.

Lionel TARDY, Maire.